

13, rue des Ajoncs  
44190 CLISSONEXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉCISIONSAnnée 2026**Décision du 2 février 2026**

02.2026-01	<b>CULTURE</b>  <b>OBJET :</b> <b>Prêt d'un véhicule à la compagnie Farfeloup accueillie par le service culture</b>
------------	---

**VU** l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,**VU** la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,**VU** la délibération du Conseil communautaire en date du 20 mai 2025 approuvant les tarifs des spectacles de BRAVOH ! pour la saison 2025-2026,**Considérant** que la saison culturelle 2025-2026 de Clisson Sèvre et Maine Agglo a été validée en Commission Tourisme-Culture du 12 février 2025,**Considérant** que le Conseil communautaire a approuvé la programmation pour la saison culturelle 2025-2026 ainsi que les tarifs des spectacles retenus,**Considérant** que les véhicules Kangoo, Partner et Zoé dédiés au personnel de Clisson Sèvre et Maine Agglo peuvent être empruntés par les compagnies diffusant leur spectacle lors de la saison du Quatrain ou aux techniciens œuvrant à la mise en place de ces spectacles sur présentation de leur permis de conduire,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

**DÉCIDE****ARTICLE 1:** D'accorder le prêt du véhicule Kangoo (EK-854-VS), à titre gracieux, dédié au personnel de Clisson Sèvre et Maine Agglo à :→ Cie Farfeloup le jeudi 5 février 2026 dans le cadre de l'accueil du spectacle **Impulls** le mardi 3 février 2026 à 14h30 (séance scolaire) et mercredi 4 février 2026 à 16h au Quatrain et des ateliers dans les écoles prévues les 2 et 5 février 2026.**DIT** qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.**DIT** que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.**DIT** que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »